

**PPRT
Donges**

INFOS

ADZRP

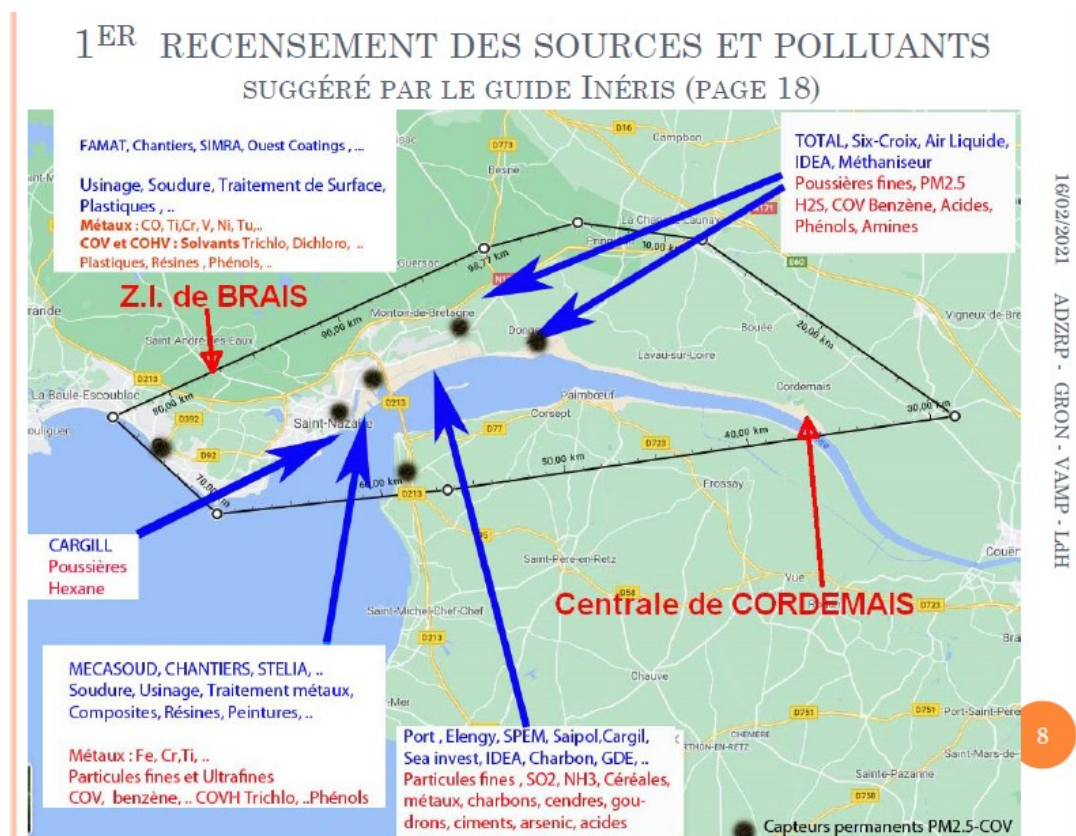
INFOS ADZRP n° 147 AVRIL 2021

<http://adzrp.e-monsite.com>
adzrp44@gmail.com

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

ATTENTION

Ce bulletin est le dernier que vous recevez si vous n'avez pas renouvelé votre adhésion pour l'année 2021



**ÉTUDE DE ZONE - UN AIR SAIN POUR TOUS :
MIEUX SURVEILLER POUR AGIR ET PROTÉGER**

Petit historique :

- Octobre 2013, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a classé la pollution de l'air extérieur comme **cancérogène certain** pour l'homme.
- Novembre 2013, l'Observatoire Régional de la Santé publie un rapport sur la santé des Nazairiens dans lequel il mentionne que l'incidence des cancers est plus élevée dans la population nazairienne qu'au niveau national. Sur la période 2004-2009, le taux d'incidence mesuré par le Registre des cancers est **supérieur de 19 % à la moyenne nationale**, à structure par âge comparable. Ce constat est lié principalement à une sur-incidence marquée des cancers chez les hommes, **l'incidence des cancers chez les hommes nazairiens étant supérieure de 27 % à la moyenne nationale**.
- Le 17 décembre 2013 à l'occasion du Comité Local d'Information et de Concertation réuni à la Mairie de Donges l'**ADZRP formule la demande d'une enquête épidémiologique**.

Répertorier les industries polluantes, la nature et la quantité de polluants rejetés (air, eau, sol), entamer une recherche des maladies graves répertoriées sur le secteur, connaître l'impact des différents polluants dans l'air sur la santé, dans l'eau et les sols. Tels sont des objectifs que se sont fixés les trois associations de riverains Vivre à Méan Penhoët, Association des habitants du village de Gron, ADZRP) et la LDH.

L'étude de zone n'est qu'une première réponse à leurs multiples démarches (pétition « La pollution, le mal du siècle » pour mobiliser l'opinion publique, interventions multiples pour alerter et réclamer des moyens supplémentaires de mesures des pollutions, informations sur les manquements des industriels ...).

Elle doit permettre de mettre à jour les données nombreuses recueillies par des rapports, actions, dispositifs, qui ont eu lieu ou sont en cours et donnent une première photographie de la situation.

Rapport d'activité médical du GIST*de Saint-Nazaire et sa région 2018 par [natasha coley](#)
* Groupement Interprofessionnel de Santé au Travail

L'étude POLLUSOLS : Menée durant cinq ans par une équipe de 50 chercheurs et techniciens, l'étude Pollusols met en exergue la diversité des sources de pollution des sols de la région nantaise. Des pollutions diffuses qui imprègnent de grands espaces.

OCAPOL : Mis en place dans le cadre de l'appel à projets CANC'AIR de la Fondation ARC et dirigé par le professeur Marcel Goldberg, OCAPOL est un observatoire créé pour étudier le lien entre pollution de l'air et cancer.

L'ambitieux projet conduit par l'équipe de Marcel Goldberg et celle de Bénédicte Jacquemin, spécialisée dans la mesure de la pollution, croise des modèles d'évaluation de la pollution atmosphérique avec les données épidémiologiques et l'analyse d'échantillons biologiques issus de deux larges cohortes, Gazel et Constances, qui représentent plus de 200 000 individus de toutes les régions de France, pour déterminer l'impact des différents polluants atmosphériques sur la survenue de cancers.

Pollutions et réhabilitation des sols (rapport sénatorial du 8 septembre 2020.

Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale et analyse des gains en santé de plusieurs scénarios de réduction de la pollution atmosphérique (rapport Santé Publique France 2016)

COS : Comité d'Orientation Stratégique

Composé de 5 collèges de 5 représentant(e)s chacun, il doit se réunir le 28 avril prochain. Chacune de nos associations (ADZRP, VAMP, GRON, LDH) a candidaté.



Le MARAIS DE LIBERGE : Une zone réputée humide qui est en permanence inondée . POURQUOI ?

Lors d'une rencontre récente (22 mars 2021) regroupant notamment les exploitants de la raffinerie TOTAL à Donges et le Maire de la Commune de Donges, notre association a posé le problème de l'entretien du canal de

l'Arceau qui relie le Marais de Liberge à la Loire.

Une partie de ce canal court sur le terrain communal, une autre est enclavée au sein du site industriel.

La question posée concernait son entretien, la régularisation de son débit et son exploitation. Ni les exploitants industriels, ni les représentants municipaux ont pu répondre à nos interrogations.

Riverains, nous nous interrogeons. Il y a quelques années, le Marais de Liberge alternait selon les saisons des périodes d'humidité qui permettaient la présence de troupeaux d'animaux sur les terrains et d'autres pendant lesquelles le marais était recouvert d'eau.

Or, depuis le printemps dernier et jusqu'à ce jour, l'eau a toujours été présente (photo jointe). On peut supposer que son évacuation est rendue difficile voire impossible.

Compter sur le seul phénomène d'évaporation contribue à la stagnation des eaux ayant aussi pour conséquence la prolifération d'insectes dont le moustique.

METHANISEUR ; LA BARILLAIS :

Le 5 septembre 2020, les 3 associations ADZRP- VAMP- GRON déposaient un recours gracieux auprès de la Mairie de Montoir de Bretagne et du Préfet. L'un et l'autre l'ont rejeté. Les arguments étaient pourtant nombreux à démontrer la dangerosité d'un tel projet installé à proximité d'industries à risques.

C'est l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 qui autorise et définit les conditions d'exploitation.

En son article 2-3-1, il précise la nature et l'origine des déchets et matières traités. On constate que les « boues de station d'épuration industrielles » sont admises sur le site, utilisation inadaptée surtout lorsque des exploitations « Bio » sont censées contribuer à l'épandage des digestats. Par ailleurs, il est indiqué que les déchets proviennent de la Loire Atlantique, voire du Morbihan, d'Ile et Vilaine, de Vendée et du Maine et Loire.

Lors de différentes rencontres avec plusieurs responsables de la CARENE, nous avons été informés d'une évolution du projet : les boues de station d'épuration ne figureraient plus dans la liste des intrants, le périmètre de collecte des déchets serait ramené à 20 kilomètres autour du site.

Si tel est le cas, l'article 2-3-1 de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 doit être modifié pour être conforme à la réalité.

PARI : INFOS sur le Plan Accompagnement aux Risques Industriels et les Prescriptions Travaux.

Dans le bulletin d'information n° 130 de l'ADZRP, nous dressons un bilan des mesures engagées par les propriétaires d'habitations situées en zone PPRT .

Par courrier en date du 2 mars, la CARENE s'est adressée aux 100 propriétaires concernés qui n'étaient pas engagés dans le processus.

Elle précise que « la réglementation en vigueur octroie un délai jusqu'au 31 décembre 2023 pour mettre en conformité le logement. » Au delà de cette date, les habitants ne pourront plus « bénéficier » des subventions.

Comme elle agit depuis le début, l'ADZRP laisse le choix aux propriétaires de s'engager ou non dans la démarche pour les raisons maintes fois répétées.

Sur les 309 logements concernés, 172 ont été diagnostiqués. A ceux là, il faut ajouter une cinquantaine de diagnostics qui n'ont pas été concrétisés.

Suite à la lettre de relance de la CARENE, une trentaine de personnes s'est manifestée.

SOLIHA et l'ex-collaborateur de TEKNITIS ont en charge l'établissement du diagnostic.

La convention signée entre l'État et PROCIVIS permet une prise en charge du crédit d'impôt sans condition de ressources depuis le 1^{er} janvier de cette année.

Ces renseignements ont été recueillis auprès du service concerné de la CARENE (mars 2021)

ACTU.fr Normandie 76 :

Rouen. Lubrizol demande l'annulation son procès : la décision sera rendue fin juin par Manon Loubet

Publié le 31 Mar 21 à 17:30

La cour d'appel de Paris examinait la demande de Lubrizol, qui demandait l'annulation de son procès, mercredi 31 mars, après l'incendie de Rouen. La décision sera rendue fin juin.

Une dizaine de membres du collectif unitaire Lubrizol ont manifesté devant la cour d'appel de Paris, mercredi 31 mars 2021. (©DR)

Un peu plus d'un et demi après la **catastrophe industrielle à Rouen (Seine-Maritime)**, [Lubrizol tente d'échapper à son procès](#). Mercredi 31 mars 2021, la firme américaine, dont une partie de l'usine chimique est partie en fumée le 26 septembre 2019, demande **l'annulation de la procédure judiciaire** qui a conduit à sa **mise en examen**.

Le torchon brûle entre la Dreal et Lubrizol

Les avocats de Lubrizol du cabinet Jones Day déplorent « les conditions dans lesquelles s'est déroulée la procédure d'inspection diligentée » par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) à la suite de l'incendie.

Lubrizol estime avoir été mise en examen sur la base de non-conformités qui n'auraient pas été dénoncées, voire même qui auraient été rejetées par les inspecteurs de la

Dreal juste après l'incendie, avant même d'être enregistrées dans un procès-verbal un mois plus tard. Une « irrégularité et une incohérence » pour la société.

Pour rappel, l'entreprise Lubrizol a été [mise en examen le 27 février 2020](#), notamment des chefs d'exploitation non conforme d'une installation classée ayant porté une atteinte grave à la santé, la sécurité ou dégradé substantiellement la faune, la flore, la qualité de l'air, du sol, ou de l'eau.

Le rejet de la requête requis

La requête a été examinée, mercredi 31 mars 2021, par la cour d'appel de Paris lors d'une audience spéciale. L'avocat général a requis le rejet de la requête de Lubrizol, indiquant que « la partialité » des inspecteurs de la Dreal n'était pas fondée. « Il a fait remarquer que de toute façon, même si le procès-verbal des inspecteurs était annulé, d'autres éléments justifiaient la mise en examen de la société », rapporte maître Stéphane Barbier, l'avocat de l'Union des victimes de Lubrizol. La décision a été mise en délibéré au 30 juin 2021.

Lors de l'audience, plusieurs associations de victimes et des syndicats étaient représentées, ainsi que la Métropole de Rouen Normandie, Petit-Quevilly, Mont-Saint-Aignan et Forges-les-Eaux. Symboliquement, une dizaine de membres du collectif unitaire Lubrizol ont manifesté devant la cour d'appel, pendant l'audience

**PENSEZ A RENOUVELER
VOTRE ADHESION**

